PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Service santé et protection animale, certification et environnement
Unité Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGES PORCINS / BOVINS / VOLAILLES

Informations sur l'établissement	Informations sur l'inspection
Exploitation : XXX Adresse : Le Bouyssou 12 800 QUINS N° SIRET : 429 908 429 000 13 Identifiant AIOT : 0051201026 Identifiant EDE : 12194160 Frappe : FR12EAD	Date : 18 avril 2023 Heure : 14h00 Inspecteur(s) : XXX Personne présente : XXX Inspection programmée : oui Inopinée : non Circonstancielle : non Motif : PPC Rapport n° : EN23040

Activité principale : 2102-2 : Enregistrement soit 497,6 Animaux-Équivalents

Autres activités : Atelier bovins allaitants soumis au RSD

Titre ICPE en vigueur :	Récépissé n°12717 du 11/01/2007 pour 497,6 animaux équivalents

Références réglementaires

- Code de l'environnement – livres I et V des parties législative et réglementaire
- Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques nos 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Abréviations utilisées – Commentaires

La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évaluées au cours d'une inspection.
Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection :
CO : conforme
NC : non conforme
PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspectés
SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'établissement inspecté
La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.

Observation

Aucun salarié sur l'élevage porcin.

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
A – Dispositions générales					
Situation administrative	X				Récépissé n° 12717 du 11/01/2007 pour 497,6 AE porcs
Implantation	X				
Effectifs autorisés ou déclarés	X				Effectifs déclarés : 497,6 animaux équivalents soit 0 reproducteur, 440 PC et 288 post sevrage
Rubrique 2102 (porcs)	X				Effectifs présents : 0 truie/verrat, 400 PC, 183 PS soit 436,6 AE déclarés par XXX
Autres rubriques			X		Vaches allaitantes soumis au RSD
Intégration dans le paysage	X				
Aménagement des bâtiments et annexes :					
– Étanchéité des sols, murs sur 1 mètre de haut et canalisations	X				
– réseau de collecte des effluents vers les ouvrages de stockage ou traitement	X				
– Protection contre la pluie des aliments stockés à l'extérieur				X	
Prescriptions spécifiques à l'arrêté préfectoral				X	
B – Prévention des accidents et des pollutions					
Entretien des locaux et des abords	X				
Lutte contre la prolifération des insectes et rongeurs	X				Raticide mis en œuvre au moins 2/an par l'exploitant Type produit utilisé : Avoine décortiqué de la RAGT
Moyens de lutte Incendie :					Borne incendie à 300 m
– Présence-conformité	X				1extincteur 6 kg
– Entretien (maintenance/vérification)	X				Extincteur mis en place en janvier 2023
Affichage des consignes et dispositions en cas de sinistre ou accident	X				
Rétention des pollutions accidentelles	X				
Installation technique (gaz, fuel, chauffage)	X				Dispositif de rétention pour cuve à fuel
Installation électrique (maintenance/vérification)		X			Absence rapport de moins de 5 ans de vérification des installations électriques
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral					
C – Émissions dans l'eau et dans les sols					
Dispositions zone vulnérable	X				EN ZV
Compteur d'eau volumétrique/ disconnecteur		X			Absence compteur sur source captée avec clapet anti-retour, Absence de relevé mensuel de la consommation d'eau
Prescriptions spécifiques de l'arrêté applicables aux prélèvements d'eau				X	
Optimisation de la consommation d'eau	X				Utilisation d'un nettoyeur à haute pression pour le lavage des salles
Collecte des effluents vers les ouvrages de stockage	X				Réseau gravitaire
Rejet des eaux pluviales	X				Rejet à la parcelle
Dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents	X				Fosse à lisier de 750 m³ en bon état
Exploitation des ouvrages de stockage des effluents	X				Brassage avant pompage pour épandage
Sécurité et signalisation des ouvrages de stockage à l'air libre des effluents liquides	X				Clôture intègre avec panneau signalant le danger de la fosse à lisier

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
Dispositif de contrôle des ouvrages de stockage des effluents liquides	X				Présence d'un regard permettant de visualiser la sortie de drain de la fosse à lisier.
Conditions de stockage des fumiers et composts	X				Récupération jus fumière vers fosse à lisier
Mode traitement des effluents :					
– Plan épandage		X			Plan d'épandage de 2017 plus à jour
– Traitement sur site spécialisé				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
D – Émissions dans l'air					
Ventilation des bâtiments	X				Dynamique par ventilateurs
Dispositif d'atténuation des odeurs	X				Ensemencement proaxion neutralisant dans la fosse à lisier
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
E- Bruit et vibration					
Niveaux sonores et émergence des bruits aériens émis par l'installation	X				
Véhicules de transport et engin de chantiers	X				
Communication par voie acoustique			X		Alarmes transmises sur téléphone portable de l'éleveur
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
F – Déchets et sous-produits animaux (dont cadavres)					
Limitation à la source de la quantité et la toxicité des déchets	X				Armoire à pharmacie. Tri des déchets
Tri, stockage		X			Absence d'un bac/cloche d'équarrissage
Élimination	X				Élimination vers filières agréées. Atemax pour l'équarrissage
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
G- Surveillance des émissions					
Plan de fumure prévisionnel en zone vulnérable	X				En ZVN
Épandage : Cahier épandage	X				Suivi assuré par APO
Bordereau d'échange d'effluent cosigné				X	Pas de préteur de terre
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	

Points non inspectés :

– Atelier bovins allaitants en RSD

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

La tenue des registres, l'entretien des bâtiments, les conditions d'épandage, l'élimination des déchets sont globalement conformes à la réglementation.

Les non-conformités observées sont les suivantes :

– Absence de présentation d'un rapport de moins de 5 ans de vérification des installations électriques,
– Absence d'un compteur et d'un relevé mensuel de la consommation d'eau de la source captée,
– Absence d'un bac/cloche d'équarrissage,
– Absence de la mise à jour du plan d'épandage de 2017.

Date : 02/05/2023 XXX